

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 13

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Date de convocation : 13 décembre 2019

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 18 décembre 2019

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance : MM. Bernard PALLOIS, Jean-Paul ZANETTI, adjoints,
Mmes Marie-Sarah CHARLIER, Astride KLINTZING, Odile SEITZ, Sylvie SISTEL, Nadège WOLF
et M. Maurice CHARTON.

Absent excusé : M. François VIDRIN proc. Charton

Absente non excusée : Mme Thérèse SROKA

Secrétaire de séance : Mme Nadège WOLF

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 14 octobre 2019
- Décision Modificative
- ONF : Aménagement de la forêt communale pour la période 2021-2040
- Fixation du prix du bois pour 2020
- Loyer 2020
- Prix de l'eau 2020
- Demandes de subvention
- Admissions en non-valeur
- Divers et dernières minutes

N°59/2019 :

Approbation du PV de la séance du 14 octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le PV de la séance du 14 octobre 2019.

N°60/2019 :

Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les Décisions Modificatives, comme suit :

1) Décision Modificative n°3 du Budget Principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 775,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	1 675,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	0,00 €	1 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 275,00 €	8 275,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

2) Décision Modificative n°1 du Budget Eau

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-628 : Divers	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

N°61/2019 : Aménagement Forêt Communale de Russ 2021-2040

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,

La définition des objectifs assignés à cette forêt, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Entendu l'exposé du Maire et l'adjoint chargé de la Forêt, Bernard Pallois, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé.

N°62/2019 :
Fixation du prix du bois pour 2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que le bois de chauffage en 2020 sera attribué selon les modalités suivantes :
- 1. Bois enstéré en bord de route :
 - **Chêne/frêne : 45 € TTC le stère**
Volume limité à 3 stères par foyer fiscal et non cumulable avec les autres prestations
 - **Hêtre et charme : 47 € TTC le stère**
Volume limité à 4 stères par foyer fiscal et non cumulable avec les autres prestations
- 2. Bois mort :
Carte forfaitaire de 20 € avec autorisation et contrôle du chef de triage
- 3. Billes en bord de route et fonds de coupes :
Leur attribution se fera par vente aux enchères réservée uniquement aux habitants de la commune.
Le volume sera limité à 1 lot par foyer fiscal non cumulable avec les autres prestations.
 - **Chêne en billes : 33€ HT/m3**
 - **Hêtre en billes : 35 € HT/m3**
 - **Fond de coupe : 10 € HT/stère (pas en dessous de 6 cm de diamètre)**
- 4. Bois de service du personnel bûcheron retraité et des veuves de bûcherons
 - 18€/stère limité à 10 stères / an.
- 5. Bois de service du personnel communal : 2 stères gratuits par agent titulaire. Hêtre ou chêne ou frêne au choix.

N°63/2019 :
Loyer 2020

VU l'indice de référence des loyers qui ne change pas en 2020.

CONSIDERANT les loyers actuels (charges comprises) sur la commune de RUSS :

14 Rue de la Gare : 580 € et 578.72 €
18 Rue de la Chapelle : 544.06 €
Place des Tilleuls : 299.23 € et 450 €
Route d'Obernai : 562.56 €
Presbytère : 677 € et 687 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers sur

N°64/2019 :
Prix de l'eau 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de maintenir pour l'année 2020 le prix de l'eau 2019, à savoir :
 - Part fixe annuelle : **22,00 € HT/abonné/an**
 - Part variable : **1,20 € HT/m3**
 - Frais d'accès au réseau : **800,00 €**

N°65/2019 :
Demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

↪ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2019, à:

- Conseil de Fabrique de Russ : 700 €

↪ Décide, à l'unanimité moins 1 abstention, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2019, à:

- Association Tennis de Table : 500 €
Monsieur Maurice Charon ayant quitté la salle pour ce point, conformément aux dispositions de l'article 2541-17 du CGCT.

↪ Décide, à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention, à :

- L'Ecole Jean Hans Arp de Duttlenheim
- L'Association Prévention Routière
- L'Association 1-2-3 Cœurs
- L'Association Chiens Guides de l'Est

DIVERS :

Le conseil municipal décide de ne pas admettre en non-valeur les créances Kramer et Kranitz d'un montant respectif de 13,40€ et 25,94€. Le conseil demande au Maire et la Trésorière de faire des relances et recherches plus approfondies.

Cessation de l'activité de l'entreprise Douvier, prestataire en matière d'eau potable, au 31/12/2019. Le conseil municipal acte le principe d'adhérer au SDEA à compter du 1/1/2020. Une délibération ultérieure se prise en ce sens. Point sur l'avancée du dossier « parc à bovin » à Schwartzbach sous l'égide de la CCVB

Pour extrait conforme
Russ, le 30 décembre 2019
Le Maire :
Marc GIROLD